

Montalembert Conseils et Formation

L'organisme de formation au service des acteurs du monde économique et de l'emploi

REEMPLIR LE BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER ET RESPECTER LES OBLIGATIONS COMPTABLES DES OF

OBJECTIFS :

- Ouvrir son profil sur
« www.mesdemarches.emploi.gouv.fr »
- Déterminer et classer les produits de la formation professionnelle pour le bilan financier
- Déterminer le montant des charges liées à la formation professionnelle pour le bilan financier
- Remplir les parties « Formateurs » et « Stagiaires » du bilan pédagogique
- Créer et remplir les tableaux annexes du bilan pédagogique et financier
- Finaliser et envoyer le BPF en télétransmission

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Salariés, gestionnaires et dirigeants d'organismes de formation ou de cabinets d'expertise comptable

PLANNING 2020 ET LIEUX DE FORMATION

Prochaines dates à définir

DUREE ET TARIF

1 jour (7 heures) : 490€ HT par personne

CONTACT

Tel : 03 20 47 46 17

Eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses) et cas pratiques utilisés durant la formation

INTERVENANT

Eric Conti, Directeur de Montalembert Conseils et Formation, ancien directeur financier, spécialiste de la Formation Professionnelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Sanction de la formation: Attestation de présence et évaluation des acquis

PROGRAMME :

SAVOIR REEMPLIR LE BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER

Les principes du Bilan Pédagogique et Financier

- L'importance accrue de bien remplir le Bilan Pédagogique et Financier après la réforme
- Les changements importants
- Les dates du Bilan Pédagogique et Financier en 2020
- L'évolution prévue en 2021

Remplir le Bilan Pédagogique et Financier

- L'identification de l'Organisme de Formation
- Les caractéristiques de l'Organisme de Formation.
- Le bilan financier : les produits
- Le bilan financier : les charges
- Les personnes dispensant des heures de formation
- Le bilan pédagogique
- La sous-traitance
- Les documents comptables
- Les annexes spécifiques

RESPECTER L'ORGANISATION COMPTABLE DES ORGANISMES DE FORMATION

Les obligations spécifiques des organismes de formation en matière de comptabilité

La comptabilité adaptée

Les annexes obligatoires

Le Contrôle interne

Les Commissaires aux comptes

**BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION : REMPLIR LE BILAN
PEDAGOGIQUE ET FINANCIER ET RESPECTER LES OBLIGATIONS
COMPTABLES DES ORGANISMES DE FORMATION**

L'ENTREPRISE :

SIREN :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

NOM DU CONTACT FORMATION :
.....

TELEPHONE : EMAIL :

• **DATE DE LA SESSION CHOISIE :**

• **NOM ET COORDONNEES DES PARTICIPANTS INSCRITS A LA SESSION :**

NOM	PRENOM	FONCTION	EMAIL

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION

Toute inscription à la session de formation nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à :

eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr

En signant ce bulletin d'inscription et en paraphant ses 3 pages, je certifie avoir lu et accepter les éléments pratiques en page 1 et les conditions générales de vente en pages 3.

DATE :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Commande : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.

2. Règlement de la formation : L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription. En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise pourra servir de confirmation d'inscription et devra parvenir avant le début de la formation. En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client.

3. Modalités de règlement : La formation pourra s'effectuer soit par chèque à l'ordre de Montalembert Conseils et Formation, soit par virement sur le compte ci-dessous.

Montalembert Conseils et Formation-IBAN : FR76 1350 7001 8630 9831 1212 988.

4. Report d'inscription : Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure avec un préavis de 7 jours.

5. Annulation d'inscription : En cas d'annulation par le client à moins de 30 jours calendaires avant le début de la session de formation, celle-ci sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % à moins de 10 jours de la prestation ou en cas d'absence à la formation.